



Mémoire présenté à la commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards

**Par la Coopérative forestière de Petit Paris
&
Produits Forestiers Petit Paris**

Mai 2022

Coopérative forestière de Petit Paris
576, rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot (Québec)
G0W 2B0

Produits Forestiers de Petit Paris
75, chemin Chutes des Passes
Saint-Ludger-de-Milot (Québec)
G0W 2B0

Ce document a été rédigé par : M. Pierre Hallé, conseiller stratégique en affaires publiques et relations gouvernementales de Groupe Consul inc.
M. Alain Paradis, directeur général de la Coopérative forestière de Petit Paris et président-directeur général de Produits Forestiers de Petit Paris.
M. Dominic Bouchard, directeur de la foresterie et des approvisionnements de la Coopérative forestière de Petit Paris et de Produits Forestiers de Petit Paris.

Révisé par : Mme Claudie Tremblay, adjointe administrative à la direction de la Coopérative forestière de Petit Paris et de Produits Forestiers de Petit Paris.

TABLE DES MATIERES

1.	Présentation de l'organisation	4
2.	Résumé.....	4
3.	Préambule.....	5
4.	Scénarios pour la protection du caribou forestier du Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs ..	6
5.	Risque pour un scénario différent	8
6.	Sources d'approvisionnements pour une usine de transformation.....	11
7.	L'équilibre entre une usine rentable ou déficitaire.....	12
8.	Crise dans l'industrie forestière.....	13
9.	Accessibilité à la forêt et multiusage du territoire.....	13
10.	Aire protégée et la tordeuse des bourgeons de l'épinette.....	14
11.	Recommandations	14
12.	Choix de société	15
13.	Conclusion	17

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

La Coopérative forestière de Petit Paris a vu le jour le 6 mai 1968, jadis exclusivement dédiée à la coupe de bois. Aujourd'hui, la Coopérative forestière de Petit Paris est l'une des rares entreprises forestières à être présente dans l'ensemble des activités de la chaîne de valeurs de l'aménagement forestier durable.

Nous sommes toujours présents comme entrepreneur forestier. Nous récoltons pour nos propres besoins et pour nos clients environ 525 000 m³ de bois annuellement. Nous sommes dans le transport et la construction de chemins forestiers avec 160 kilomètres annuellement. Nous sommes aussi dans le domaine de l'aménagement forestier par des travaux de préparation de terrain (± 6000 ha par an), de débroussaillage et par le reboisement d'environ 4 millions d'arbres.

La Coopérative possède également certaines filiales qui complètent son offre de service. Parmi celles-ci; il y a Énergie Milot, la Coopérative de valorisation de la Biomasse ainsi que Produits Forestiers Petit Paris (PFPP). Ce dernier est un complexe de sciage de bois d'œuvre dont le modèle d'affaires est pratiquement unique au Québec par le fait qu'il s'agit d'une coopérative d'économie sociale dont les travailleurs en sont les propriétaires depuis 1987.

En 2020, la Coopérative forestière de Petit Paris s'est adjointe dans l'actionnariat de l'usine de PFPP un partenaire de premier plan avec le groupe Rémabec. Produits Forestiers Petit Paris génère annuellement un chiffre d'affaires d'environ 100 millions \$ et produit environ 125 millions de pmp (transformation d'environ 510 000 mètres cubes de bois résineux en provenance du nord du Saguenay -Lac-Saint-Jean).

La Coopérative forestière de Petit Paris et Produits Forestiers Petits Paris conjointement emploient environ 200 travailleurs en forêt et 125 travailleurs en usine, pour un total de 130 travailleurs qui sont des membres en règle de la coopérative. Tous ces travailleurs sont issus des communautés avoisinantes. La Coopérative représente un moteur économique essentiel aux communautés locales de la MRC de Lac-Saint-Jean Est et plus particulièrement de la municipalité de St-Ludger-de-Milot dont la pérennité dépend, en grande partie, des activités de la CFPP et de ses filiales.

2. RÉSUMÉ

L'objectif que nous poursuivons par le dépôt de notre mémoire est de démontrer à la commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards nos vives inquiétudes de voir disparaître d'un seul coup ce pour quoi des générations de travailleuses et travailleurs de la communauté de Saint-Ludger-de-Milot et des environs ont fièrement bâti au cours des cinquante-quatre dernières années.

3. PRÉAMBULE

En guise de préambule à un futur projet de gestion adaptée de l'habitat des caribous forestiers et montagnards, nous souhaitons, avec tout notre respect envers les commissaires, faire le lien entre l'analyse des mémoires qu'ils leur seront soumis avec les futures recommandations qu'ils feront au gouvernement et un événement historique qui a marqué notre pays à la fin des années quatre-vingt-dix et qui traduit très bien notre pensée.

Il s'agit de la sauvegarde de la morue de l'Atlantique. En résumé, dans les années quatre-vingt-dix, les scientifiques canadiens ont commencé à s'inquiéter de la diminution des stocks de poissons de fond. Ils ont alerté l'opinion publique et les autorités politiques que l'on devait cesser la pêche à la morue si l'on voulait refaire les stocks de poissons, sinon la morue disparaîtrait.

Le gouvernement fédéral de l'époque les écouta et prit des mesures drastiques et déchirantes pour l'ensemble des pêcheurs des provinces de l'Atlantique. Un article d'une nouvelle de Radio-Canada¹, que nous annexons à notre mémoire, relate très bien les événements vécus en ce temps. Rapidement, 43 000 pêcheurs se sont retrouvés sans emploi. Des permis de pêche furent rachetés par le gouvernement fédéral, des usines de transformation du poisson furent fermées, des villages abandonnés sans compter les nombreux problèmes sociaux qui s'en suivirent.

Finalement, qu'en est-il aujourd'hui? Économiquement, les provinces de l'Atlantique peinent toujours à se relever des décisions prises presque trente ans auparavant. Une étude récente produite en partie par les scientifiques du ministère de Pêche et Océans Canada ne cible plus la surpêche comme difficulté immédiate de la baisse des stocks de morues. Voici une citation de l'étude en question qui résume cette catastrophe et son aberration : « *À moins d'une diminution importante du phoque gris de l'est du Canada estimé à 425 000 bêtes dans le Saint-Laurent, il semble probable que nous assisterons à la complète éradication de la morue dans les prochaines années* »².

« De ce fait historique et désolant que le Canada a connu, nous pensons que la question suivante est légitime; sommes-nous en train de faire la même erreur en accusant notre industrie du déclin du caribou forestier pour constater trente ans plus tard que son déclin est irréversible, et ce en lien avec les changements climatiques³? Nous avons à cœur la forêt, car nous en vivons et nous pensons que le rétablissement du caribou forestier est une question très complexe et que les décideurs gouvernementaux doivent bien réfléchir avant de prendre des décisions aux conséquences économiques irréversibles. Nos travailleurs de la Coopérative Forestière de Petit Paris ainsi que de Produits Forestiers Petit Paris ne devraient pas être les boucs émissaires de ceux qui privilégient des résultats incertains sans que personne ne soit imputable, car de nombreux emplois de qualité en région seraient en péril. »

¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1120469/peche-morue-moratoire-poissons-economie-maritimes-archives>

² <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/545792/la-chasse-au-phoque-ou-l-art-de-sauver-la-morue-et-un-mode-de-vie-insulaire>

³ <https://nationalpost.com/news/canada/caribou-are-canaries-in-coalmine-for-rising-arctic-temperatures-and-numbers-are-dropping-fast>

4. SCÉNARIOS POUR LA PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER DU MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS

Nous profitons de l'occasion pour remercier les commissaires de nous permettre de nous exprimer sur un enjeu crucial pour nos deux organisations. Nous remercions aussi les employés du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la pertinence des informations cumulées dans les documents de référence de la consultation.

Tout d'abord, nous nous devons d'insister sur le fait que pour bien comprendre notre réalité, il est important de savoir que les travailleuses et les travailleurs de notre coopérative ainsi que tous ceux de notre usine de sciage sont principalement des résidents du milieu avoisinant nos installations. C'est-à-dire que depuis des générations, nous avons choisi de vivre dans un milieu à proximité de la forêt, nous la transformons, nous la cultivons et elle fait partie de nos loisirs. Nous en sommes fiers et sachez que notre intérêt pour la forêt ne se limite pas qu'à être de simples exploitants forestiers dont le seul intérêt est de profiter de cette ressource pour s'enrichir.

Nous avons toujours démontré une ouverture pour collaborer aux différents comités introduits par le MFFP et nous avons toujours participé aux échanges concernant le caribou forestier afin de trouver des solutions pour minimiser nos interventions sur l'écosystème forestier tout en respectant la possibilité forestière qui nous est attribuée.

À titre d'exemple, nous adhérons pleinement aux principes de la norme SFI qui contient des exigences sérieuses concernant la biodiversité et la protection des espèces menacées. Notre coopérative a contribué au démantèlement ainsi qu'au reboisement de chemins forestiers dans la région. Nous avons aussi participé comme industriel forestier aux rencontres des Groupes Opérationnels Régionaux (GOR) pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean mis en place par le MFFP, dont certaines de nos recommandations font partis aujourd'hui du scénario consultatif révisé du document de consultation du MFFP pour la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards.

Nous avons étudié les deux scénarios proposés par le MFFP dans le cadre d'un futur plan stratégique de gestion adapté de l'habitat des caribous forestiers. Nous n'avons pas la prétention d'être des spécialistes du caribou forestier; par contre il nous semble tout à fait logique de favoriser un scénario qui a pour objectif « *la concentration des mesures de gestion de l'habitat permettant de consolider de grands paysages plus favorables au maintien des populations de caribous. En d'autres mots, ce scénario propose de concentrer les efforts de protection là où les chances de réussite sont les plus élevées, tout en ne générant pas d'impacts additionnels sur les approvisionnements en bois.*⁴ » tel qu'il est écrit dans le document de consultation.

⁴ P.40, du document de consultation, préparée par le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, pour la Commission pour les caribous forestiers et montagnards.

Des deux scénarios théoriques et hypothétiques proposés par le MFFP, celui du scénario sans impact sur la possibilité forestière est le scénario que nous privilégions. Par contre, nous avons quand même des interrogations sur ce scénario, puisqu'un risque subsiste de voir une importante augmentation des coûts d'approvisionnement ce qui est très probable, car selon nous, même s'il est fait mention que ce scénario est « sans impact », nous ne sommes pas convaincus de cette affirmation! En réalité, nous sommes plutôt favorables à un scénario « sans impact additionnel », puisque le plan de rétablissement du caribou forestier de 2013 est celui que nous appliquons présentement.

De plus, il est souligné dans le document consultatif du MFFP que *« le scénario sans impact forestier additionnel [...] est fondé sur le scénario consultatif révisé duquel certains territoires ont été retirés pour des raisons de conséquences socio-économiques ou en raison d'une priorisation visant la préservation des territoires les plus névralgiques quant à l'objectif du maintien de certaines populations de caribous. »*⁵

De cette affirmation, nous comprenons que le scénario dit « sans impact » est en réalité un scénario avec « impact », car il s'agit du premier « scénario consultatif » révisé auquel on a soustrait certains territoires et non la totalité. Donc, au final, dans le scénario dit « sans impact », il restera toujours une partie du territoire qui demeurera sous le scénario consultatif révisé, car ce n'est pas tout le territoire qui a été retiré.

⁵ P.40, du document de consultation, préparée par le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, pour la Commission pour les caribous forestiers et montagnards.

5. RISQUE POUR UN SCÉNARIO DIFFÉRENT

Nous avons aussi des inquiétudes du fait que nous avons noté, lors de la présentation vidéo ainsi que dans le document consultatif du ministère, qu'à plusieurs reprises il est mentionné qu'il s'agit de données préliminaires lorsque l'on parle d'impact sur la possibilité forestière, ce qui n'a rien de rassurant. Vous comprendrez facilement que nous ne souhaitons pas signer un chèque en blanc au gouvernement au sujet de la possibilité forestière sans connaître les impacts sur les attributions reliées à notre usine.

De plus, les deux scénarios proposés ne sont que théoriques et hypothétiques et, à la fin du processus de consultation, la conclusion de la commission et les recommandations faites au MFFP pourraient être tout autre. Il est aussi probable que d'autres scénarios soient retenus qui pourraient avoir un impact significatif sur la possibilité forestière.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous allons subséquemment nous efforcer de faire la démonstration des conséquences si une baisse de la possibilité forestière ne venait qu'à être appliquée dans un scénario autre que celui que nous privilégions.

Comme une épée de Damoclès au-dessus de notre usine de sciage et sur notre coopérative, le MFFP nous a habitués, au fil des ans, à des rumeurs de scénarios pour un futur plan de sauvegarde du caribou forestier, dont celui que le MFFP autoriserait des mesures des perturbations maximales dans les unités d'aménagement.

S'il advient, à la suite de cette consultation, que le MFFP envisageait d'appliquer des mesures de perturbations maximales dans les unités d'aménagement, celle-ci aurait assurément un impact significatif sur la possibilité forestière et sur les coûts d'exploitation. À titre d'exemple, plusieurs scénarios qui appliquent des baisses de possibilité forestière déterminées par des seuils de perturbation ont assurément fait l'objet d'études et d'analyse par le MFFP, mais l'étude dont nous avons retenu est celle produite en 2015 et dont le titre était : « *Évaluation de l'impact social et économique de la mise en œuvre des exigences du Forest Stewardship Council sur le territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*⁶ ». Les auteurs de cette étude, dont fait partie un des commissaires, nous donnent un aperçu exhaustif des impacts significatifs qu'aurait une réduction entre 1 à 2 millions de m³ de volume de bois sur la possibilité forestière pour l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

D'ailleurs, un des scénarios examinés dans le tableau 2.3.1 que nous avons recopié de l'étude en question, le groupe de travail a mesuré l'impact de l'application stricte des « lignes directrices » dont un seuil de perturbation maximal de 35 % était appliqué lorsque possible. Selon les résultats obtenus, l'application stricte des lignes directrices aurait entraîné en 2013 une baisse de la possibilité forestière toutes essences de 1 825 500 m³ soit une baisse de -26%.

⁶ <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/evaluation-FSC-Saguenay-Lac-St-Jean.pdf>

Tableau 2.3.1 Écarts estimés à l'application stricte des lignes directrices

Unité d'aménagement	Possibilité forestière (000 m ³ /année) toutes essences		
	Actuelle Plan caribou 10 ans	Plan caribou 150 ans	Lignes directrices
022-51	620,40	620,40	620,40
023-51	327,80	327,80	327,80
023-52	1 016,50	996,20	914,90
024-51	837,40	669,90	519,20
024-52	809,50	704,30	315,70
025-51	2 310,70	2 172,10	1 825,50
027-51	1 066,80	938,80	640,10
Total	6 989,10	6 429,50	5 163,60
Baisse par rapport à la possibilité actuelle	en volume :	559,60	1 825,50
	en % :	8 %	26 %

Sources : Revue externe BFEC, 2013 et Rapport préliminaire du groupe de travail sur l'intégration des lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier, 2014.

Même si la période de référence du tableau 2.3.1 cible l'année 2013, il n'en demeure pas moins que ces données démontrent que l'application de mesures de perturbation maximale aurait un effet négatif important sur la possibilité forestière. Il faut noter qu'en 2014, les unités d'aménagement où s'approvisionnait Produits Forestiers Petit Paris étaient la 024-51 et la 024-52, qui furent regroupés en une seule pour faire aujourd'hui la 024-71.

Dans le même ordre d'idée, nous avons aussi recopié, les données du tableau 3.1.4 qui démontrent clairement l'effet dévastateur qu'aurait une baisse de la possibilité forestière pour l'ensemble de la région. À titre d'exemple, selon cette étude, une baisse de 1 million de m³ aurait pour conséquences la disparition de 1 592 emplois ainsi qu'une perte de 73 millions \$ en masse salariale, ce qui est considérable pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui plus est cette perte monétaire importante dans l'économie régionale serait récurrente, car ce volume de bois une fois soustrait de la possibilité forestière ne reviendrait plus sur le marché et ses retombées financières aussi.

Tableau 3.1.4 Évaluation du total des effets directs, indirects et induits selon trois scénarios de réduction de la possibilité forestière

Réduction de la possibilité forestière	1 M de m ³		1,5 M de m ³		2 M de m ³	
Réduction de la récolte de bois résineux	0,81 M de m ³		1,215 M de m ³		1,620 M de m ³	
	Emplois Nb	Salaires M\$	Emplois Nb	Salaires M\$	Emplois Nb	Salaires M\$
Impacts directs						
Exploitation forestière et soutien à la récolte	339	16	509	24	678	32
Première transformation du bois	327	17	491	25,7	655	34,3
2 ^e et 3 ^e transformation du bois	47	2	70	3,7	93	4,9
Sous total :	713	36	1070	53,4	1 426	71,2
Impacts indirects						
Équipementiers	52	2,3	78	3,4	104	4,5
Autres secteurs	356	15,3	535	23	713	30,7
Sous total :	408	17,6	613	26,4	817	35,2
Impacts induits	471	20,2	707	30,4	942	40,5
Sous total :	471	20,2	707	30,4	942	40,5
Total	1 592	73,4	2390	110,2	3 186	146,9

6. SOURCES D'APPROVISIONNEMENTS POUR UNE USINE DE TRANSFORMATION

Nous pensons qu'il serait d'intérêt de donner à cette étape de notre mémoire un aperçu sommaire de la répartition de la provenance de la fibre pour une usine de sciage comme Produits Forestiers Petit Paris (PFPP).

Tout d'abord, chaque usine de transformation doit posséder un permis d'exploitation d'usine de transformation primaire qui établit sa capacité de transformation. Chaque usine aussi possède une fiche qui établit son besoin en fibres et sa provenance. Une usine cumule différentes provenances pour arriver le plus près possible du total de son besoin. À titre d'exemple pour notre usine Produits Forestiers Petit Paris, les provenances de nos sources d'approvisionnement sont principalement : la forêt privée, le Bureau de Mise en Marché des Bois (BMMB) avec lequel PFPP s'approvisionne à plus de 35% de ses approvisionnements, ainsi que le bois en provenance des terres publiques de l'État sous le nom de garantie d'approvisionnement (GA). **Pour PFPP, la GA représente environ 60% de ses sources d'approvisionnement, de là, sa grande importance dans la survie ou non de notre organisation d'autant plus que notre principale unité d'aménagement (024-71) risque d'être l'une des plus impactées par l'ajout d'un nouveau plan caribou forestier.**

Pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, comparativement à d'autres régions du Québec, les approvisionnements en provenance de la forêt privée comptent pour très peu dans le calcul des besoins en fibre pour notre entreprise étant donné que sa disponibilité y étant limité dans la région et que la quasi-totalité des volumes disponibles sont sous contrat à long terme avec un grand groupe industriel (Produits Forestiers Résolu).

Donc, il reste $\pm 35\%$ de nos approvisionnements qui doivent provenir du BMMB ce qui est énorme, particulièrement dans le contexte de surenchère que nous vivons en ce moment, car nous avons une capacité limitée d'enchérir dû à notre modèle d'affaires coopératif versus de grands groupes possédant des ressources financières plus grandes. Ce qui ajoute à nos contraintes d'approvisionnement de notre usine.

7. L'ÉQUILIBRE ENTRE UNE USINE RENTABLE OU DÉFICITAIRE

Depuis la mise en place en 2013 du régime forestier actuel au Québec, nos coûts d'exploitation n'ont cessé d'augmenter, ce qui a eu pour effet de gruger d'année en année notre rentabilité. Voici quelques exemples des contraintes qui fragilisent l'équilibre entre les profits ou les pertes d'une usine de sciage comme la nôtre depuis bientôt dix ans.

- Augmentation des coûts directs et indirects liée à la récolte de la fibre.
- Augmentation des coûts engendrés par la multiplication de construction de chemins forestiers reliée à la dispersion des coupes et à l'aménagement écosystémique.
- Augmentation des coûts d'acquisition de la machinerie.
- Augmentation des produits pétroliers.
- Augmentation des coûts liés aux nouvelles réglementations d'intervention en forêt (RADF).
- Augmentation des coûts de la main-d'œuvre.
- Augmentations astronomiques des lots mis aux enchères au Bureau de Mise en Marché des Bois (BMMB).
- Les aléas de la fluctuation des prix du bois d'œuvre.
- La fluctuation des prix et de la demande et de nos sous-produits, copeaux et sciure.
- La taxe américaine sur le bois d'œuvre.

La somme de ces contraintes est en perpétuel équilibre avec la somme du volume de nos approvisionnements. L'image du balancier serait la meilleure façon d'expliquer notre situation, si nos contraintes augmentent et que nos approvisionnements diminuent, le balancier ne sera plus en équilibre, car les frais fixes deviennent trop importants par rapport aux frais variables.

Si l'on ajoute à nos coûts d'exploitation un plan pour le caribou forestier quel qu'il soit qui aurait pour conséquence une diminution de la possibilité forestière, et par le fait même, de notre (GA), nous pensons que l'équilibre fragile de rentabilité de notre usine sera brisé, puisque nous sommes déjà en deçà du seuil minimal de volume nécessaire en garantie pour assurer la rentabilité de l'usine. Ainsi, le MFFP mettra sérieusement en péril la survie de notre organisation.

8. CRISE DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE.

Malgré une anomalie des prix élevés du bois d'œuvre depuis 2020-2021, qui résulte selon les spécialistes à un déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché américain provoqué par la pandémie mondiale et le rattrapage des mises en chantier en Amérique du Nord, le Québec a connu pendant plus de dix ans, soit de 2005 à 2016, l'une de ses pires crises dans l'industrie forestière. L'équilibre fragile entre l'offre et la demande américaine n'y étant plus, suite à la crise financière que notre voisin du sud a connue, les prix du bois d'œuvre pendant cette période se sont effondrés.

Plusieurs milliers d'emplois dans l'industrie forestière furent perdus, plusieurs usines ont fermé et des villages ont frôlé la catastrophe. Pour sortir de cette crise, en 2016, notre coopérative s'est endettée et a investi dans Produits Forestiers Petit Paris plus de **20 millions** de dollars pour moderniser l'ensemble de son usine de sciage. À ceci, s'ajoute un plan triennal d'investissement de plus de **15 millions** qui est actuellement en cours.

9. ACCESSIBILITÉ À LA FORÊT ET MULTIUSAGE DU TERRITOIRE

Nous estimons que notre coopérative a contribué au fil des cinquante-quatre dernières années à la construction et l'entretien **d'au moins 5000 kilomètres de chemins en forêt dont 200 kilomètres en entretiens annuels**. L'accessibilité à la forêt que la Coopérative Forestière de Petit Paris a contribué à rendre disponible a permis et permet toujours à plusieurs secteurs de l'activité économique de la région d'y vivre et d'en tirer profit.

Le vaste réseau de chemins forestiers que nous avons construit et entretenu au fil des ans permet aujourd'hui à plusieurs utilisateurs de la forêt de bénéficier de cette ressource tout comme nous, les chasseurs, les trappeurs, les pêcheurs, les communautés autochtones, les villégiateurs, les motoneigistes, les utilisateurs de VTT, les sociétés minières, les entreprises de travaux sylvicoles, etc. Nos chemins multiusages sont aussi essentiels en cas d'urgence ainsi que pour la protection de la forêt contre les incendies et la protection civile et la récupération du bois affecté par les incendies et les insectes, dont la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).

Au fil des ans, le gouvernement du Québec a reconnu le caractère essentiel et équitable entre les différents utilisateurs des chemins donnant accès aux territoires forestiers de l'État, en investissant plusieurs millions de dollars dans un Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages (PRCCM).

Par contre, dans l'éventualité que le MFFP envisage le démantèlement de plusieurs chemins d'accès multiusages dans un futur plan de gestion adapté du caribou forestier, ce dernier devra prévoir des montants financiers conséquents avec ce choix. Le MFFP devra aussi prévoir une alternative pour ceux qui utilisent ses chemins pour les activités économiques, de loisirs et de protection de la forêt comme nous l'avons mentionné précédemment.

10. AIRE PROTÉGÉE ET LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

Nous profitons de la Commission pour signifier notre inquiétude sur le discours polarisant qui a cours en ce moment sur les aires protégées. Nous sommes loin de penser que certains projets n'ont pas leur légitimité. Cependant, là où s'arrête notre assentiment c'est que certains défenseurs d'aire protégée semblent avoir perdu toute notion de précaution, c'est-à-dire que pour nous il est très dangereux de nous empêcher de récupérer du bois affecté par la tordeuse des bourgeons de l'épinette sous prétexte que la tordeuse fait partie de l'écosystème forestier, car pour nous, protéger ce bois, c'est comme protéger une boîte d'allumettes en puissance. Ce bois mort devient une source de combustible extrêmement dangereux et propice à des incendies de forêt.

11. RECOMMANDATIONS

« Police des bonnes pratiques forestières »

Dans le but de servir l'intérêt public et d'assurer une crédibilité à nos pratiques forestières qui semblent de plus en plus remises en question par la population ces dernières années, et ce pour diverses raisons, nous suggérons au gouvernement d'étudier la possibilité de créer un organisme indépendant de surveillance des pratiques forestières et nous espérons que cela puisse faire partie des recommandations des commissaires dans leur rapport au MFFP.

Nous croyons qu'il serait intéressant, dans le contexte actuel où le public se questionne sur la conduite de l'industrie forestière en regard des normes d'interventions en forêt présentes et futures décidées par le MFFP, que le gouvernement du Québec étudie la possibilité de créer un organisme semblable à celui qui existe en Colombie-Britannique. Le « Forest Practices Board » qui se définit comme le « chien de garde » des bonnes pratiques forestières. Nous pensons que le Québec aurait tout avantage à créer un organisme similaire qui aurait le pouvoir de vérifier si nos pratiques forestières sont conformes à la loi ou aux modalités d'interventions en forêt et qui plus est, aurait une totale indépendance du gouvernement ou de l'industrie forestière à l'exemple du forestier en chef du Québec ou du vérificateur général du Québec ou de tous autres organismes aux modèles comparables. Pour vous faire une idée, nous joignons le lien Internet de l'organisme en question « Forest Practices Board » de la Colombie-Britannique.⁷

Recommandation d'un scénario

Nous recommandons le scénario 2 puisqu'il s'agit du meilleur compromis qui permet; d'une part, de minimiser les impacts pour notre entreprise, et d'autre part, d'éviter de protéger des secteurs où le caribou ne pourra malheureusement pas se rétablir étant donné les changements climatiques et la prédation.

(1) ⁷ <https://www.bcfpb.ca/>

12. CHOIX DE SOCIÉTÉ

L'exercice de la préparation de ce mémoire nous a forcés à une réflexion que nous n'avions pas envisagée au départ, à savoir qu'au fil des ans, nous avons l'impression que certains souhaitent mettre une cloche de verre sur la forêt pour qu'elle ne soit accessible uniquement qu'à un groupe restreint d'individus **sans payer socialement le prix de leur choix à ceux qui le subiront.**

C'est dans cet état d'esprit que nous posons la question à ceux et celles qui souhaitent protéger davantage d'espèces animales, qui souhaitent plus d'aires protégées, qui diabolisent les exploitants forestiers, nous posons la question à ces groupes, quels qu'ils soient et même à certains scientifiques : sont-ils prêts à assumer socialement les coûts de leur choix ? Il faut du courage et de la cohérence pour assumer toutes les conséquences d'un tel choix. Une expression le traduit bien « on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre ». Et bien c'est exactement où nous en sommes rendus.

En protégeant davantage de territoire, on diminue la possibilité forestière pour la transformation ce qui aura pour conséquence première la fermeture d'usines, car moins de bois disponible signifie la rupture de l'équilibre dans la rentabilité d'une usine.

Moins de bois disponible signifie aussi du bois d'œuvre plus dispendieux pour les consommateurs. La population est-elle prête à payer son bois plus cher? À voir la réaction des consommateurs à l'été 2021, nous en doutons.

Selon nous, une cloche de verre sur la forêt veut aussi dire que certains détenteurs de permis d'usine de sciage devront être dédommés pour leur perte financière ou leur fermeture, au même titre que le gouvernement l'a fait dans l'industrie du taxi en versant plus de 510 millions de dollars en indemnités directes versées aux propriétaires de permis de taxi.

Pour protéger une espèce animale, sommes-nous prêts à vivre avec les conséquences sociales et économiques de fermer nos villages qui ne vivent que de l'industrie forestière? Est-ce que la société québécoise et le gouvernement sont prêts à vivre avec des conséquences semblables à celles vécues par des pêcheurs des provinces de l'Atlantique dont nous avons fait le résumé en préambule?

Le courage de la cohérence dans l'application de la loi sur les espèces menacées s'applique aussi au gouvernement fédéral. Nous ne pouvons passer sous silence le côté moralisateur et accusateur du gouvernement fédéral lorsqu'il est question du caribou forestier, mais à l'autre bout du pays lorsque c'est lui qui est au banc des accusés, le silence se fait entendre.

Dans le dossier de l'agrandissement du pipeline de Trans Montain en Colombie-Britannique qui a pour finalité le bord de mer de la côte ouest de l'océan pacifique, le pipeline qui est, faut-il le rappeler, la propriété du gouvernement fédéral. Ce dernier est prêt à outrepasser sa propre loi sur les espèces menacées pour faire accepter économiquement son projet de pipeline. Comme il est reporté dans l'article ci-joint, les épaulards qui sont des mammifères marins inscrits dans la liste

des animaux en voie de disparition depuis 2003⁸ et les saumons Sockeye sont très à risque par la désorientation causée par l'augmentation du trafic maritime et le danger de déversement de pétrole.

⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1148463/transmountain-epaulard-protection-ocean-pipeline-petroliers>

13. CONCLUSION

Comme vous avez pu le constater dans notre introduction, notre coopérative se distingue des autres modèles d'entreprises, car elle est la propriété de travailleuses et de travailleurs. Brique par brique et même dans l'adversité au fil des cinquante-quatre dernières années, nous avons fièrement bâti cette coopérative et d'un seul coup, nous avons l'impression que nous risquons de tout perdre. Nous avons l'impression qu'un plan caribou, quel qu'il soit, fait fi des municipalités comme la nôtre qui ne vivent que de l'exploitation forestière ainsi que tous ceux qui vivent des retombées économiques de notre industrie au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En terminant, nous souhaitons reprendre une section de ce que nous avons écrit dans notre préambule : « Nous avons à cœur la forêt, car nous en vivons et nous pensons que le rétablissement du caribou forestier est une question très complexe et que les décideurs gouvernementaux doivent bien réfléchir avant de prendre des décisions aux conséquences économiques irréversibles sans que personne ne soit imputable, car de nombreux emplois de qualité en région seraient en péril. »

Nous remercions les membres de la Commission pour l'attention qu'ils porteront à notre mémoire.

ANNEXE

- (1) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1120469/peche-morue-moratoire-poissons-economie-maritimes-archives>
- (2) <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/545792/la-chasse-au-phoque-ou-l-art-de-sauver-la-morue-et-un-mode-de-vie-insulaire>
- (3) <https://nationalpost.com/news/canada/caribou-are-canaries-in-coalmine-for-rising-arctic-temperatures-and-numbers-are-dropping-fast>
- (4) P.40, du document de consultation, préparée par le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, pour la Commission pour les caribous forestiers et montagnards.
- (5) P.40, du document de consultation, préparée par le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, pour la Commission pour les caribous forestiers et montagnards.
- (6) <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/evaluation-FSC-Saguenay-Lac-St-Jean.pdf>
- (7) <https://www.bcfpb.ca/>
- (8) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1148463/transmountain-epaulard-protection-ocean-pipeline-petroliers>